
PROJET DE DELIBERATION

11^{ème} OBJET : DECISION A PRENDRE CONCERNANT LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CHBA DU 30 JUIN 2023.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1523-12, L1523-13 et L1523-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la lettre du 30 mai 2023 par laquelle l'intercommunale CHBA - ayant son siège social rue Laplace, 40 à 4100 Seraing, nous informe qu'elle tiendra une Assemblée générale ordinaire le 30 juin 2023 au cours de laquelle les délégués des associés auront, notamment, à se prononcer sur les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2022;
2. Rapport de Rémunération du Conseil d'administration (année 2022);
3. Clôture de l'exercice 2022 :
 - a) Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration en vertu des articles 3.5 et 3.6 du Code des Sociétés et Associations;
 - b) Rapport spécifique sur les prises de participation;
 - c) Rapport du Commissaire;
 - d) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 reprenant les Capitaux A et D;
 - e) Décharge des Administrateurs;
 - f) Décharge du Commissaire.
4. Remplacement d'administrateurs;

D E C I D E.

1. D'approuver

- le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2022;

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport de Rémunération du Conseil d'administration (année 2022);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 3 de l'ordre du jour, à savoir :

Clôture de l'exercice 2022

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :

Remplacement d'administrateurs;

Par voix "pour" et abstentions,

2. De donner mandat impératif aux délégués de la commune de Flémalle d'émettre un vote positif sur les points repris ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale susdite pour disposition.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Le calendrier des assemblées générales d'intercommunales relatives aux comptes et rapports d'activités 2022 s'étale sur l'ensemble du mois de juin de sorte que certaines se tenaient avant notre séance d'aujourd'hui et d'autres après.

Les premières ayant fait l'objet d'un débat lors de notre dernière réunion, il nous appartient ce soir de nous prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées qui doivent encore se tenir d'ici le 30 juin, à savoir Ecetia, Enodia, la SPI, Interseniors, l'AIDE, Intradel, l'immobilière publique, le CHR et le CHBA. Comme d'habitude en cette matière, la commission des affaires générale a eu l'occasion d'examiner l'ensemble de ces documents avec l'aide de nos différents représentants dans ces structures, de sorte qu'il ne me semble pas nécessaire de répéter l'exercice ce soir. Néanmoins, si l'un ou l'autre membre de l'assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet, je lui céderai volontiers la parole avant de procéder au vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de ces intercommunales.